



COMITE DIRECTEUR DU PAYS

Séance Ordinaire - 11 Mars 2010

Procès verbal

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 16

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 0

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Patrice FLUCK, Gilbert VONAU, Michel HABIG, François BERINGER, Henri MASSON, Roland BRAUN, Jean-Paul DIRINGER, Marc JUNG, Gilbert MOSER, Gérard SCHATZ, Didier VIOLETTE, Nicole ERNY, Jean-Marie REYMANN, Fabienne STICH.

Etaient excusés :

Michel WALLER, Annette HUGUENOT, Christian SCHMITT, Jean ALBRECHT, Monsieur le Sous-Préfet.

Assistaient en outre à la séance :

Martine SCHELCHER, Stéphane ESQUIROL, Fabrice KRIEGER, Corinne FLOTA, Sofia BEN LOUSSAIEF, Caroline SIEGEL

<p style="text-align: center;">COMITE DIRECTEUR du PAYS Procès verbal du 11 mars 2010</p>

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2009

1. Budget du Pays

- 1.1 Compte administratif de l'exercice 2009
- 1.2 Compte de gestion de l'exercice 2009
- 1.3 Budget primitif de l'exercice 2010
- 1.4 Participation des collectivités membres pour le Pays 2010
- 1.1 Participation des collectivités membres pour la Mission locale 2010

2. Economie-emploi-formation

- 2.1 Animation économique et animation des pépinières
- 2.2 Réactualisation et réédition du dépliant « Envie d'entreprendre »
- 2.3 Mission locale Haut-Rhin-Nord
 - 2.3.1 Convention Mission locale 2010
 - 2.3.2 Aide à l'acquisition du permis de conduire ; 10 000 permis pour réussir
- 2.4 Convention Pôle emploi
- 2.5 Concours "Innover dans le Pays RVGB"
 - 2.5.1 Convention CEEI 2010
 - 2.5.2 Convention CEEI BPI Vivendi 2010
- 2.6 Offre de services « économie - emploi - formation »

3. Tourisme et communication

- 3.1 Site internet
- 3.2 Petit Futé d'Alsace
- 3.3 Calendrier des manifestations « Sortons... » / « Wo ist was los ? »

4. Environnement

- 4.1 Plan Climat
- 4.2 Co-voiturage

5. Gestion du Syndicat mixte

- 5.1 Délégation au Président pour la passation des marchés
- 5.2 Convention Pays / Ville de Guebwiller 2009-2011
- 5.3 Aménagement du temps de travail
- 5.4 Poste du chargé de mission « Création d'entreprise et animation des pépinières »

6. Points divers et échanges

Le président, André Onimus, propose de rajouter à l'ordre du jour le soutien au Club Pro de Guebwiller dans le cadre de l'organisation du concours sur la création d'entreprises. Les membres du Comité directeur acceptent sa proposition.

- 6.1 Concours de la création d'entreprise

7. Divers et informations

- 7.1 Remarque de Martine Schelcher

1 BUDGET DU PAYS

1.1 Compte administratif de l'exercice 2009

Monsieur André ONIMUS, Président, présente le compte administratif de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

Total des dépenses : 235 377.10 € dont :

- *En fonctionnement* : 206 599.19 €

- fournitures administratives et autres : 4 071.22 €
- prime d'assurance : 2 888.98 €
- frais d'études : 11 798.07 €
- frais de séminaires, fêtes et cérémonies, réceptions : 1 568.01 €
- honoraires, indemnité comptable : 177.50 €
- annonces et insertions : 2 145.62 €
- frais de déplacements : 1 192.27 €
- impression, publicité, publication : 14 326.95 €
- frais d'affranchissement : 892.72 €
- charges de personnel : 112 115.38 €
- formations : 1 008.00 €
- maison du Pays (loyer, télécommunication, énergie-électricité, eau, ...) : 6 728.65 €
- contribution Mission locale : 31 794,42 €
- contribution au salon de l'artisanat de la CC Région de Guebwiller : 4 000 €
- prix concours CEEI : 2 000 €
- cadeaux : 150 €
- contribution au Calendrier des manifestations 2008 : 4 000 €
- amortissements (virement à la section d'investissement) : 5 741.40 €

En investissement : 28 777.91 €

- site internet : 21 689.46 €
- mobilier, matériel informatique, ... : 7 088.45 €

Total des recettes : 307 672.04 € dont :

- *En fonctionnement* : 261 779.90 €

- subvention de la Région : 87 472.00 €
- participation des collectivités (pour le Pays et la Mission locale) : 122 148.23 €
- CPAM Congé maternité P. Dangelser : 4 642.83 €
- report de la section de fonctionnement 2008 : 47 516.84 €

- *En investissement* : 45 892.14 €

- subvention de la Région pour le financement du site internet (2nd versement) : 5570.62 €
- amortissements : 5 741.40 €
- report de la section d'investissement 2008 : 34 580.12 €

Le **résultat de clôture** de l'exercice 2009 s'établit en conséquence à **72 294.94 €**.

Sous la présidence de Monsieur Habig, Vice-président, le Comité directeur valide, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2009.

1.2 Compte de gestion de l'exercice 2009

Le Comité Directeur est appelé à approuver le compte de gestion de l'année 2009 dressé par le receveur syndical et qui est en tous points conforme au compte administratif.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2009.

1.3 Budget primitif de l'exercice 2010

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Directeur est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2010 par chapitre. Ce dernier s'établit comme suit :

Dépenses : 333 127.94 €, dont :

Dépenses de fonctionnement : 301 380.71€

- frais d'études : 10 000 €
- réceptions : 2000 €
- frais de séminaires : 2 000 €
- frais d'assurance : 3 500 €
- frais divers (autres frais divers, documentation) : 1 200 €
- honoraires, indemnité comptable : 3 200 €
- annonces et insertions : 4 000 €
- frais de publicité : 500 €
- catalogues et imprimés : 16 900 €
- frais de déplacements : 4 500 €
- frais d'affranchissement : 2 000 €
- fournitures administratives et petit équipement, ... : 3 500 €
- maintenance : 1 500 €
- charges de personnel (salaires, médecine du travail et pharmacie, formations) : 156 300 €
- maison du Pays (loyer, télécommunication, énergie-électricité, eau, ...) : 11 100 €
- contribution à la Mission locale : 32 000 €
- convention Ville de Guebwiller / Pays 2009 et 2010 : 20 000 €
- contribution au calendrier des manifestations 2009 : 4 000 €
- contribution au salon de l'artisanat de la CC Centre Haut-Rhin : 4 000 €
- contribution au CEEI pour le concours « Innover... » : 3 500 €
- prix concours CEEI : 2 000 €
- amortissements (virement à la section d'investissement) : 12633 €
- Concours divers : 347.71 €
- Autres charges exceptionnelles : 700 €

Dépenses d'investissement : 31 747.23 €

- Informatique (ordinateur, copieur, imprimante, téléphone, ...) : 10 000 €
- Mobilier de bureau : 9 970 €
- Logiciels et site internet : 5 500 €
- Autres immobilisations incorporelles : 3 867.29 €
- Restes à réaliser : 2 409.94

Recettes : 333 127.94 €, dont :

Recettes de fonctionnement : 301 380.71 €

- Report de la section de fonctionnement 2009 : 55180.71 €

- subventions de la Région : 105 000 €
- participation des collectivités membres (fonctionnement Pays, contribution à la Mission locale, convention SCOT / PAYS) : 141 200 €

Recettes d'investissement : 31 747.23 €

- Report de la section d'investissement 2009 : 17 114.23 €
- Restes à réaliser : 2 000 €
- Amortissements (virement à la section d'investissement) : 12 633 €

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2010.

1.4 Participation au Pays des collectivités membres pour 2010

Le Comité Directeur est appelé à définir un montant de la participation des collectivités membres à 46 898,12 € pour l'exercice 2010 et selon les critères de répartition habituels en réactualisant la population au recensement de 2006 (jusqu'à présent, le recensement de 1999 faisait référence).

Territoire	Contribution 2010 en €
CdC Centre Haut-Rhin	10017,79
CdC Essor du Rhin	6978,8
CdC Région de Guebwiller	25531,02
CdC Vallée Noble	3450,71
Merxheim	919,8
Total Pays	46898,12

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la participation des collectivités membres du Syndicat mixte du Pays pour 2010.

1.5 Participation des collectivités membres au fonctionnement de la Mission locale

Le Comité Directeur est appelé à décider du montant de la participation des collectivités membres pour la Mission locale via le Pays à **31 795 €** pour l'exercice 2010.

Territoire	Contribution 2010 en €
CdC Centre Haut Rhin	6 760
CdC Essor du Rhin	4 575
CdC Région de Guebwiller	17 560
CdC Vallée Noble	2 299
Merxheim	602
Total Pays	31 795

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, la participation des collectivités membres pour la Mission locale en 2010.

2. ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION

2.1 Animation économique et animation des pépinières

Une réunion a eu lieu le 26 Novembre 2009 dernier dans le but de cadrer les missions de l'agent de développement économique du Pays en charge de l'animation des pépinières / hôtel d'entreprises et de la création d'entreprises. Dans ce cadre, il s'agissait de coordonner les actions des différents chargés de développement économique des Communautés de communes du territoire et de définir les rôles de chacun. La chargée de mission du Pays aura la charge de :

Accueil des porteurs de projets

- Accueil et accompagnement des porteurs de projet
- Animation des ateliers Pôle Emploi
- Primo accueil PFIL

Animation et mise en réseau des pépinières et de l'hôtel d'entreprises

- Participation aux comités d'agrément pour les deux pépinières ;
- Participation en binôme avec le responsable de Pépinière au premier accueil des entreprises voulant s'implanter (s'il s'agit d'un premier contact avec le porteur de projet) ;
- Accompagnement individuel des créateurs d'entreprises hébergés en pépinières.
- Organisation de réunions thématiques/conférences en fonction des besoins identifiés des locataires des pépinières.
- Préparation des créateurs à la sortie .
- Mise en réseau des pépinières ou autre immobilier d'entreprises à venir (échanges d'informations, visites, club d'entreprises, ...).
- Entretien des relations avec les partenaires financiers ou pouvant apporter des conseils (en coordination avec le responsable de pépinière) ;
- Coordination et animation mutualisée d'actions communes : type inauguration de pépinière

La gestion administrative et logistique des pépinières reste à la charge des Communautés de communes.

Réalisation d'actions de communication et de promotion

- Plan de communication commun à vocation du développement économique du territoire intégrant les outils et équipements réalisés par les Communautés de Communes (Pépinières, Hôtels d'entreprises, zones d'activités, etc);
- Promotion du territoire au travers du site Internet : Gestion de la bourse aux locaux, espace entreprises...;
- Représentation du territoire (notamment des pépinières) dans des salons spécialisés.

Missions complémentaires

- Préparation, suivi et animation de la commission "Economie" du Conseil de Développement ;
- Animation des rencontres inter-EPCI : points d'informations et d'échanges réguliers, état d'avancement des dossiers, etc. ;
- Soutien technique et financier de divers projets : organisation de salon...

Le comité directeur valide, à l'unanimité, les missions et l'organisation décrites ci-dessus.

2.2 Réactualisation et réédition du dépliant « Envie d'entreprendre »

Pour communiquer sur l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet, un nouveau dépliant a été réalisé. Ce dépliant, qui sera disponible dans les locaux des Communautés de Communes et de la Commune de Merxheim ainsi que dans les locaux des agences Pôle Emploi et de nos partenaires œuvrant dans le domaine de la création d'Entreprise, est destiné aux porteurs de projet du Pays.

Cet outil de communication se décompose en trois parties :

1. Les avantages à entreprendre au Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
2. Ce qu'apporte le Pays aux porteurs de projet
3. Les trois axes d'intervention : Accompagnement, Information et Orientation.

Il sera présenté lors de la réunion.

Une affiche pourra également voir le jour.

Il est proposé aux élus d'inscrire pour cette action de communication (affiche, dépliant, autre moyen éventuel) un budget prévisionnel de 1000 €.

Le comité directeur est amené valide, à l'unanimité :

- ***le dépliant proposé,***
- ***le principe de la réalisation d'une affiche,***
- ***le budget prévisionnel de 1000 €.***

2.3 Mission Locale Haut Rhin Nord

2.3.1 Convention Mission locale 2010

Comme chaque année, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené à formaliser son travail partenarial avec la Mission locale Haut-Rhin Nord au travers d'une convention (ci-jointe).

La convention définit le fonctionnement de l'antenne de Guebwiller et la mise en place de permanences pour l'accueil l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, mise en œuvre par la Mission Locale Haut - Rhin Nord sur le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. La Mission Locale assure l'accueil, l'information et l'orientation de proximité ainsi qu'un accompagnement dans la construction d'un parcours d'insertion sociale individualisé des jeunes, dans le cadre des politiques édictées par l'Etat et le Département. En contrepartie, une participation forfaitaire annuelle de 31 795 € est accordée par le territoire du Pays.

Pour information, il est proposé aux Communautés de communes et à la Commune de Merxheim, d'accueillir Betty Bernardini (directrice de la Mission locale) lors d'un Conseil Communautaire/Municipal afin qu'elle expose les missions et travaux de la Mission Locale sur chaque territoire.

Le Comité directeur à l'unanimité :

- ***valide la convention 2010 proposée entre le Pays et la Mission locale ;***
- ***autorise le président à signer la convention ;***
- ***autorise la dépense inscrite au budget primitif 2010.***

2.3.2 Aide à l'acquisition du permis de conduire ; 10 000 permis pour réussir

Cette opération a pour objectif de :

- développer l'accès au permis de conduire pour les jeunes issus de famille modeste ;
- évaluer les effets de la subvention sur les trajectoires d'emploi des bénéficiaires et sur leur insertion sociale.

L'opérateur choisi par le Haut Commissariat de la Jeunesse est l' Association Mobilité pour l'Emploi, Mulhouse.

Sur le territoire comprenant Colmar et Guebwiller, 50 dossiers de candidatures seront acceptées et pourront passer le permis de conduire, 30 pour le Grand Pays de Colmar et **20 pour le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.**

Le nombre de bénéficiaires pour chaque Communauté de communes sera calculé de manière équitable et proportionnelle. Cette opération nécessite la contribution financière des Communautés de communes et Communes à hauteur de **200 Euros par bénéficiaire.**

Les bénéficiaires potentiels doivent être des jeunes issus de familles modestes, en parcours d'insertion professionnelle. Une attention particulière est accordée aux jeunes en apprentissage, issus du réseau des Missions Locales, de chantiers d'insertion et/ou bénéficiant de contrats aidés.

La Communauté de communes Essor du Rhin, les Villes de Ensisheim et Guebwiller ont décidé de participer à cette action. La Mission Locale Haut Rhin Nord Colmar Guebwiller, les organismes de Formation, les antennes Pôle emploi, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et les CFA ont pour mission de repérer les bénéficiaires potentiels.

La Mission Locale aura en charge de centraliser les dossiers et de se mettre en relation avec les collectivités et de servir d'intermédiaire auprès de l'opérateur Mobilité Pour l'Emploi.

La sélection finale des dossiers se fera par un évaluateur (choisi au niveau national) par tirage au sort aléatoire.

Le Comité directeur prend acte de l'état d'avancement du projet.

2.4 Convention Pôle Emploi

La convention de partenariat est annuelle et s'est achevée le 28 Novembre 2009. Il conviendrait donc de la mettre à jour, en y incluant les nouvelles procédures de suivi et de transmission des informations.

Pour cette année les objectifs sont les suivants :

- Coordonner le service d'aide aux porteurs de projet dans le cadre de la création ou reprise d'entreprise sur le bassin de Guebwiller (mise en place d'ateliers, de suivi et d'échanges concernant l'évolution du projet, les aides à la concrétisation du projet...).
- Communiquer en direction des entreprises du bassin (sensibilisation et aide dans leur recherche de repreneur notamment).

- Organiser un forum à destination des créateurs d'entreprise / porteurs de projet dans le cadre de la manifestation « les Rendez vous de l'emploi » le mardi 20 avril 2010 de 10h à 18h. La Communauté de communes de la Région de Guebwiller a été sollicitée pour la mise à disposition des salles de réunion de la pépinière d'entreprises du Florival.
Les porteurs de projets seront accueillis par les partenaires apportant des conseils, des informations et de l'accompagnement . Il sera donc possible de participer à des conférences thématiques, mais aussi d'être reçu en entretien individuel.

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- valide la convention entre le Pays et le Pôle Emploi,
- valide la participation du Pays au Forum de la création d'entreprise,
- autorise la dépense de 500 euros liée aux frais d'organisation du Forum.

2.5 Concours « Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon »

2.5.1 Convention CEEI 2010

Demande du CEEI Alsace de co-organiser à nouveau le concours « Innover dans le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon » avec quelques modifications des modalités des éditions précédentes. Les principales modifications concernent la diminution des avis structurés et l'attribution du nombre de voix des membres du Jury.

Cette année, le concours se déroule en 5 phases :

1. Dépôt du dossier de candidature avant le 15 mai 2010
2. Pré-sélection des projets en juin 2010
3. Analyse des projets retenus et envoi de l'avis structurés avant fin septembre 2010
4. Jury de sélection des lauréats : septembre-octobre 2010
5. Cérémonie de remise de prix en octobre 2010

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- valide la participation du Pays à la 7^{ème} édition de ce concours,
- autorise le Président à signer la convention pour la période 2010,
- autorise le Président d'engager la dépense à hauteur de 3 150 €.

2.5.2 Convention BPI Vivendi 2010

La convention BPI Vivendi 2010 reprend les mêmes modalités que les années précédentes.

BPI/VIVENDI met en place sur une partie du territoire du Pays (l'arrondissement de Thann les cantons de Sultz et de Guebwiller, et la commune d'Ensisheim) une action de revitalisation en proposant une aide financière aux porteurs de projet soit sous forme de :

- prêt à taux 0%,
- prime à l'emploi,
- prix au concours « innovation » : non encore défini à ce jour,
- mise en commun du concours BPI/VIVANDI avec le concours du CEEI Alsace avec un prix spécial VIVENDI sur le périmètre d'action global.

Le CEEI Alsace, BPI et les opérateurs territoriaux (Les syndicats mixtes du Pays Thur Doller et du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon) se sont rapprochés et ont défini ensemble les

conditions d'un accord permettant d'attribuer un prix Vivendi à des porteurs de projets, dans le cadre du concours Alsace Innovation, uniquement sur les territoires concernés par le programme de revitalisation Vivendi.

Le Comité directeur, à l'unanimité, valide la convention de partenariat au concours CEEI conclu entre le BPI, le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller et le syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

2.6 Offre de services « économie - emploi - formation »

Le cabinet ESM Consult, dirigé par Martine Schelcher, a fait une proposition d'intervention pour le Pays. Celle-ci consiste à faire un travail de veille, de proposition, et de concrétisation d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et du développement économique, en collaboration étroite avec les permanents du Pays.

La veille consiste à analyser et à diffuser des informations stratégiques, dans le but de renforcer le positionnement du Pays. Plus précisément, ce travail consiste à rechercher, repérer, collecter, analyser et transmettre toutes les informations. Ces informations et leur analyse doivent apporter une vision globale sur des sujets stratégiques et permettre au Pays :

- de définir quelles sont les actions stratégiques que le Pays devrait entreprendre dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et du développement économique en fonction des problématiques actuelles ;
- d'identifier les actions financées par d'autres instances et d'obtenir et faciliter leur décentralisation sur le territoire ;
- de conseiller au montage des projets définis par le Pays comme les plus stratégiques (exemple : accompagnement à la recherche d'emploi transfrontalier et mise en place de cours d'allemand)
- d'être présent dans les différentes instances ayant un lien avec l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle et de relayer les besoins spécifiques du territoire ;
- d'être identifié par les différents partenaires et intégré au réseau.

Il est proposé de confier à Martine Schelcher une première mission de 5 jours (800€/jours) sur une période de 4 mois. Cette mission démarrera à la signature du contrat.

Le Comité directeur à l'unanimité :

- ***valide la proposition réalisée,***
- ***autorise la dépense et la signature du contrat par le Président.***

3. TOURISME ET COMMUNICATION

3.1 Site internet

Le site internet du Pays et du SCOT est en ligne depuis le mois de novembre. Messieurs Habig et Onimus ont réalisé un point d'information pour la presse (DNA et Alsace) le 19 janvier dernier. L'adresse du site est : www.rhin-vignoble-grandballon.fr

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

3.2 Petit Futé d'Alsace

Comme chaque année, le Pays a réalisé une insertion présentant le territoire (insertion publicitaire en annexes) ; depuis 2010, l'ensemble des données du Petit Futé est consultable sur internet.

Le financement de cette prestation passe de ce fait à 1200€ HT soit € 1435.20€ TTC.

Le Comité directeur, après avoir pris connaissance de ces éléments, valide à l'unanimité :

- *la réalisation de l'insertion publicitaire,*
- *le financement de cette action.*

3.3 Calendrier des manifestations « Sortons... »

Suite au désengagement de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, la Communauté de communes de la Vallée Noble et la Commune de Merxheim ont cessés leur participation à l'édition papier. A l'heure actuelle, les Communautés de communes Centre Haut-Rhin, Essor du Rhin et les partenaires allemands poursuivent l'édition papier.

Néanmoins, les manifestations de l'ensemble du territoire sont visibles au travers du site internet (sous réserve que les communautés et communes et/ou les offices du tourisme poursuivent l'alimentation de la base de données LEI du RESOT).

Se pose aujourd'hui la question du financement de l'édition papier par le Pays ?
Ce dernier était de 4000€/an en sus des frais de traduction.

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments et décide de cesser le financement de l'épreuve papier et de la traduction du calendrier à compter de l'année 2010.

4. ENVIRONNEMENT

4.1 Plan Climat

Un diagnostic « Plan Climat » est en cours de réalisation. Les communautés de communes et communes du Pays ont été saisies pour faire l'inventaire des actions réalisées sur leur territoire. A l'heure actuelle, il manque la contribution de la Communauté de communes Centre Haut-Rhin et de la Commune de Merxheim.

La procédure de recrutement pour l'animateur du Plan Climat est en cours (fiche de poste en annexes) : une soixantaine de candidatures ont été réceptionnées. Le recrutement aura lieu le 26 mars 2010 (9h-12h).

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

4.2 Co-voiturage

La première réunion de la commission Co-voiturage du Conseil de développement a eu lieu le 10 décembre dernier. Les premières conclusions sont les suivantes.

Pour l'outil :

- Faire le choix d'un outil simple et peu coûteux ;
- Prise de rendez-vous avec des associations alsaciennes pour creuser la question du co-voiturage.

Pour la communication, outre les moyens de communications classiques (cf événement « Au fil de l'eau... »), il faudra communiquer en direction :

- o Du monde de l'entreprise (chefs d'entreprises, association d'entreprises, comités d'entreprises, ...)
- o Les publics qui ont des difficultés à se déplacer, ceux qui ne disposent pas de voitures ou pas du permis (Pôle emploi, Mission locale, CROUS, IUT, ...).

Le président de commission élu est Patrice KNORR.

La plateforme de co-voiturage sur notre site internet est en cours de réalisation.

Une campagne de communication, importante et dans la durée, constitue un élément indispensable et incontournable de la réalisation de ce projet.

Si l'on se réfère au coût de la campagne de communication de l'événement Eau (10 000€), il est proposé de prévoir un budget de 12 000€.

Le Compte-rendu de cette réunion vous sera remis lors du Comité Directeur.

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments et valide le financement du projet à hauteur de 12 000€ maximum.

5. GESTION DU SYNDICAT MIXTE

5.1 Délégation au Président pour la passation des marchés

Conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé que le Comité Directeur délègue au Président, pour la durée de son mandat, la charge de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Président rendra compte au Comité Directeur, lors de la réunion la plus proche, des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de l'exercice de sa délégation.

Le Comité directeur valide à l'unanimité la délégation au président, pour la durée de son mandat, de la charge de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5.2 Convention Pays / Ville de Guebwiller 2009-2011

Depuis la création des Syndicats mixtes du SCOT et du PAYS Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la Ville de Guebwiller réalise gratuitement un certain nombre de tâches administratives telles que l'affranchissement, la comptabilité, les ressources humaines, le conseil en informatique... (Note : un convention annuelle intègre d'ores et déjà la prise en charge des travaux du Syndicat mixte du SCOT par celui du PAYS.)

La convention présente en annexe a pour objet de régler les dispositions organisationnelles et financières entre le Syndicat mixte du Pays et la Ville.

Dans cette convention, la Ville de Guebwiller s'engage à ce que ses services assurent les missions suivantes :

- Réception et affranchissement du courrier du Pays et du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- Partie administrative de la gestion des Ressources humaines :
 - o Vérification des contrats, arrêtés et délibérations réalisées les services du Pays ,
 - o Déclarations URSAFF,
 - o Paie, frais de déplacements,
 - o Gestion des arrêts « maladie »,
 - o Gestion administration diverse : bordereau de cotisation, déclaration INSEE...
- Comptabilité (SCOT et Pays) :
 - o Vérification des budgets primitifs, comptes administratifs et décisions modificatives réalisés par les services du Pays ;
 - o Saisie des budgets, recettes et dépenses (mandatement) ;
 - o Conseils et renseignements ponctuels en comptabilité et en gestion ;
 - o Conseils et renseignements ponctuels sur les marchés publics.
- Informatique :
 - o Conseils et dépannages occasionnels.
- Propreté et entretien de la Maison du Pays :
 - o Propreté des locaux (bureaux) ;
 - o Entretien des espaces extérieurs.

En contre-partie, le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques de la Ville de Guebwiller à hauteur de 10 000 euros/ans. Les frais d'affranchissement sont remboursés à la Ville de Guebwiller par le Syndicat mixte du Pays à la fin de chaque année sur présentation d'un bilan des dépenses respectives SCOT et Pays.

Le Comité directeur à l'unanimité :

- ***valide les modalités proposées ci-dessus ainsi que la convention présentée en annexes ;***
- ***autorise le président à signer la convention ;***
- ***autorise la dépense prévue au budget.***

Pour information, la délibération avait déjà été prise par le Comité directeur ; la Ville de Guebwiller, lors de sa délibération a décidé de réaliser une convention sur trois ans (2009 - 2011) ; il s'agit donc aujourd'hui de revalider la convention en en modifiant la durée.

La présente délibération annule et remplace donc celle prise en octobre 2009.

5.3 Aménagement du temps de travail

Lors du dernier Comité Directeur, un aménagement du temps de travail a été proposé. Cette aménagement du temps de travail a été transmis au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable sous réserves de modifications mineures. Ces modifications ont été intégrées à la présente convention.

Le Comité directeur à l'unanimité :

- valide l'aménagement du temps de travail proposé,
- autorise le Président à la signer.

5.4 Poste du chargé de mission « Création d'entreprise et animation des pépinières »

Lors du Comité directeur du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon du 7 octobre dernier, le syndicat mixte a décidé de la création d'un poste à caractère non permanent de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières » de catégorie A (cadre des attachés - échelon 4). Pour donner plus de souplesse à la gestion de ce poste, cette délibération sera modifiée et remplacée par celle qui suit avec prise d'effet au 1^{er} février 2010. Le profil du poste est le suivant :

Accueil des porteurs de projets

- accueil et accompagnement des porteurs de projet, mise en relation avec les partenaires de la création/reprise d'entreprise ;
- ateliers "création d'entreprise" à destination des demandeurs d'emploi en lien avec le Pôle Emploi ;
- primo-accueil et distribution du dossier de prêt d'honneur pour la PFIL Colmar Centre Alsace Initiative ;
- organisation du concours Alsace Innovation "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon" en lien avec le CEEI Alsace.

Animation et mise en réseau des pépinières et du futur immobilier d'entreprises

- accompagnement individuel des créateurs d'entreprises hébergés en pépinières ;
- centralisation des demandes des locataires des pépinières ;
- organisation des comités d'agrément ;
- gestion des permanences des partenaires ;
- organisation de réunions thématiques/conférences ;
- mise en réseau de l'immobilier d'entreprises ;
- représentation du territoire dans des salons spécialisés.

Réalisation d'actions de communication et de promotion

- création de supports de communication ;
- promotion du territoire au travers du site Internet ;
- gestion de la bourse aux locaux.

Missions complémentaires

- préparation, suivi et animation de la commission "Economie" du Pays et du Conseil de Développement ;
- animation des rencontres inter-EPCI : points d'informations, état d'avancement des dossiers, etc. ;

- coordination et mise en réseau des différents partenaires et acteurs du territoire dans le domaine de l'économie ;
- coordination et animation mutualisée d'actions communes ;
- soutien technique et financier de divers projets.

Profil :

- *Formation supérieure (bac + 3/5) dans les domaines des sciences économiques, de la gestion des entreprises ou du développement local, complétée d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum*
- *Maîtrise du milieu de l'entreprise*
- *Connaissance des circuits d'accompagnements techniques et financiers*
- *Capacité à conduire des actions et des projets*
- *Capacité d'animation des réseaux*
- *Dynamisme, disponibilité, réactivité, esprit d'équipe*
- *Maîtrise de la langue allemande*
- *Permis de conduire et voiture personnelle indispensable*

Agent contractuel - CDD de 1 an renouvelable - Poste à temps complet

La rémunération de ce chargé de mission se fera à l'indice brut 466. Le régime indemnitaire à verser sera calqué sur l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires qui sera définies par le Président selon les conditions et modalités prévues par le délibération de 02 juin 2009.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité :

- *la création du poste à caractère non permanent de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières » de catégorie A (cadre des attachés - échelon 4) ;*
- *la rémunération correspondante à ce poste à l'indice brut 466 et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.*

6. POINTS DIVERS ET ECHANGES

6.1 Concours de la création d'entreprise

Le Club Pro de Guebwiller organise un concours de la création d'entreprise à l'échelle du Pays ayant pour but de récompenser un porteur de projet et le soutenir dans la création de son entreprise. La remise de prix s'élève à 5000 € et est assorti d'un parrainage du Club Pro tout au long de la constitution de l'entreprise. Pour cette remise de prix, 2 500 € seront à la charge du Club Pro qui sollicite une participation financière des collectivités à hauteur de 2 500 €. Ces derniers seront partagés entre la CC Région de Guebwiller (1250 €) et le Pays (1250 €).

Le Comité directeur valide à l'unanimité :

- *la participation du Pays à hauteur de 1250 € ;*
- *le financement de cette participation par la mobilisation de la dotation libre d'emploi.*

7. DIVERS ET INFORMATIONS

7.1 Remarque de Mme Schelcher

L'environnement socio économique est en constante évolution et est marqué notamment par une augmentation du taux de chômage. De nombreuses actions dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle peuvent être décentralisées sur notre territoire. Des contacts ont été pris pour mieux identifier les besoins des différents acteurs et de définir de manière stratégique la mise en œuvre de ces actions. Mais il reste encore à traduire de manière concrète les attentes du territoire.

Le Comité directeur prend acte de ces informations.